Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 64 (1955)

Heft: 2

Artikel: Les inondations de janvier et de février ont provoqué d'importants

sinistres

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682989

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

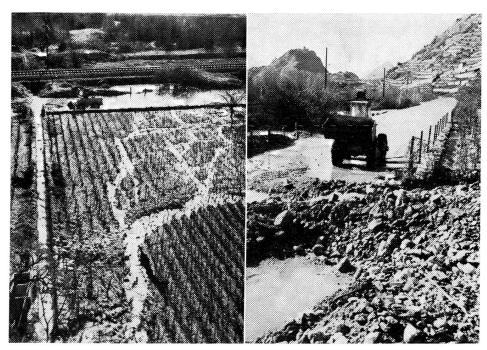
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les inondations de janvier et de février ont provoqué d'importants sinistres

L'hiver pluvieux dont nous avons souffert a provoqué malheureusement, chez nous comme dans bien des pays étrangers, des inondations qui ont entraîné de lourdes pertes et frôlé souvent la catastrophe. Ce fut le cas notamment, pour la Suisse, au Valais qui, une fois de plus, a souffert gravement des intempéries persistantes. Dans maintes régions de Neuchâtel, du Pays de Vaud et de Fribourg ainsi que dans le Jura, la situation n'a pas été moins inquiétante. Yverdon, Vallorbe, la vallée de Joux, comme les vals de Travers et de Ruz et le vallon de St-Imier ont connu des heures

redouter le pire à nouveau et provoquer partout des inondations, des éboulements et des avalanches qui ravageaient une fois de plus voies ferrées, routes, vignes et champs, et coupaient à nouveau de tous liens avec la vallée un grand nombre de villages et de hameaux de la montagne.

A Sierre, les torrents de la Loquette et de la Bonne-Eau sont sorti de leurs lits lors des crues de janvier comme de celles de février, charriant des tonnes de boue et de matériaux et envahissant et ravageant les vignes et les cultures. Il en a été de même à Noës, à



A Noës près de Sierre, comme dans bien d'autres villages valaisans, les inondations ont envahi et dévasté de nombreuses propriétés appartenant à de petits propriétaires vignerons ou paysans.

angoissantes du 13 au 17 janvier. Partout rivières et ruisseaux débordaient de leurs rives. La situation des riverains des lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat, dont les eaux montaient d'heure en heure, devenait chaque jour plus difficile. La tempête qui sévit dans la nuit du 16 au 17 janvier sur les lacs Léman et de Neuchâtel comme sur le canton de Fribourg causa de lourds dégâts.

La situation au Valais

Mais c'est au Valais que les torrents et rivières grossis par l'abondance des pluies et la fonte des neiges ont entraîné les pertes les plus grandes. La situation était devenue tragique le 16 janvier et l'on commençait de craindre une catastrophe plus grande encore. Le retour du froid vint mettre terme le 17 janvier à l'aggravation des inondations et rendre quelque espoir à la population. Mais quelques semaines plus tard, entre le 8 et le 10 février, de nouvelles pluies devaient faire

Vétroz et dans toutes les vallées de la région. Les pompiers aidés par les équipes de Chippis et par d'innombrables sauveteurs bénévoles furent sur la brèche jour et nuit. Dans la région de Sion et de Pont-de-la-Morges, la Sionne et d'autres torrents ont causé de lourds dégâts, la situation fut grave aussi dans le val d'Hérens où de nombreux mazots et chalets furent emportés. Il en fut de même à Monthey, à Champéry, à Planachaux; plusieurs maisons menacées durent être évacuées précipitamment dans nombre de localités, à Vollèges notamment. A Fully et dans les vignobles avoisinants, les ravinements ont dévasté également nombre de propriétés. A Châtaigner, des blocs de rochers sont venus s'écraser contre une ferme qui a dû être évacuée sans retard.

Le spectacle, au sortir de ces semaines d'angoisse, était partout tragique. Il n'y a pas eu, fort heureusement de pertes humaines, mais il est impossible pour l'instant d'évaluer même les pertes subies par tant de

POUR LES VICTIMES DES INONDATIONS AU VALAIS

Rappelons à nos lecteurs la souscription ouverte par les sections valaisannes de la Croix-Rouge en faveur des victimes des inondations de janvier et de février. Tous les dons doivent être versés au comptes de chèques

II c. 5290

CROIX-ROUGE VALAISANNE, INONDATIONS

centaines de petits propriétaires terriens dont les vignes, les vergers ou les champs ont été emportés les uns par les coulées de terre et de boue, ou recouverts et anéantis les autres sous des mètres cubes de matériaux et de pierrailles transportés par les eaux. Sans parler des maisons inondées ou ébranlées et des mobiliers et marchandises détruits par l'eau. Les dégâts causés aux biens privés par les sinistres successifs de janvier et de février se solderont et tous cas par un chiffre important.

L'aide de la Croix-Rouge suisse

A la suite des sinistres de janvier, la Croix-Rouge suisse, après avoir pris l'avis du Conseil d'Etat de la République et Canton du Valais et consulté le « Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables causés par les forces naturelles », renonçait à organiser une collecte nationale en faveur des sinistrés. Elle offrait par contre de mettre son propre fonds de catastrophes à contribution pour venir en aide aux familles qui, compte tenu des prestations des assurances, des subventions officielles et des secours du « Fonds pour les dommages non assurables », se trouveraient dans une situation économique difficile à la suite des pertes subies et du manque à gagner qui en résultait pour elles.

Les sections valaisannes de leur côté, d'accord avec le Comité central de la Croix-Rouge suisse et avec l'autorisation du Gouvernement valaisan, décidaient d'ouvrir une souscription au Valais en faveur des petits propriétaires du canton durement touchés par le désastre. La Croix-Rouge suisse faisait immédiatement tenir un premier versement de fr. 10000.— aux sections de la Croix-Rouge valaisanne, et se tenait prête à examiner les demandes d'aide qui lui parviendraient d'autres contrées inondées.

NEIGE EN ECOSSE, INONDATIONS EN FRANCE

Mais l'hiver devait provoquer ailleurs aussi de nombreux sinistres. En Grande-Bretagne, deux comtés du nord de l'Ecosse, ceux de Caithness et de Sutherland, se sont vus coupés de tout contact avec l'extérieur par d'abondantes chutes de neige; la Royal Air Force et jusqu'à un porte-avion de 15 000 tonnes furent employés au ravitaillement des villages et des fermes menacés par la famine.

C'est en France toutefois que la situation devait se révéler la plus grave. Les inondations de la seconde moitié de janvier tournèrent à la catastrophe nationale dans un grand nombre de départements. La crue menaçante dès le 15 janvier devait atteindre son maximum vers le 25 et ce n'est que les 26 et 27 que la décrue commençait à faire sentir ses effets.

La Saône, le Rhône, la Marne, la Seine, la Loire, le Doubs et la Garonne débordèrent notamment en inondant d'immenses territoires La région de Marmande-La Réole, la Moselle, la région parisienne furent entre autres très gravement sinistrées.

Le bilan provisoire établi à la fin de janvier par les autorités françaises signalait 51 176 évacués, 43 221 maisons d'habitation évacuées, 1347 entreprises industrielles paralysées par l'inondation et entraînant la mise au chômage de 48 839 ouvriers, et 314 300 hectares inondés. Le matériel de sauvetage engagé par les autorités comprenait 2421 embarcations, 635 camions et 6 hélicoptères.

L'activité de la Croix-Rouge française

Dès le 21 janvier, sept municipalités de Seine-et-Oise demandaient à la Croix-Rouge française d'organiser des centres d'accueil et d'en assurer le fonctionnement. La Croix-Rouge française équipait et envoyait également un nombreux personnel de sauveteurs bénévoles — 1130 personnes dans la Seine, 880 en Seine-et-Oise et 320 en Seine-et-Marne pour ne citer que ces trois départements. Partout les réseaux d'urgence de la Croix-Rouge française devaient d'ailleurs agir avec la même promptitude et la même efficacité. Il est intéressant de noter que le réseau d'urgence de la Croix-Rouge française — qui travaille sur trois plans, départemental, régional et national — a pu être doté du matériel de secours nécessaire grâce au produit de la vente des timbres à surtaxe émis en sa faveur.

Une action internationale de secours en faveur des sinistrés des inondations en France ou dans d'autres pays n'a pas été jugée nécessaire, des aides spontanées ayant été immédiatement accordées partout.

Le Conseil fédéral a remis à la Croix-Rouge suisse une somme de fr. 50 000.— en faveur des sinistrés français et pour l'achat de literie qui sera remise aux personnes évacuées lorsqu'elles pourront retrouver leurs foyers.

La Croix-Rouge suisse à l'aide

Février 1955

Un petit hameau valaisan. Pluie diluvienne, torrents qui débordent, glissements de terrains. Une maison s'effondre. Tout est perdu, mobilier, vêtements, entraînés par l'eau et la boue. Les habitants, une veuve et ses cinq enfants, ont juste eu le temps de s'enfuir dans la nuit, sans rien pouvoir emporter. Des voisins les accueillent provisoirement. Mais il faut habiller ces pauvres gens, les loger quelque part, leur fournir un peu de mobilier, de la vaisselle, des ustensiles de cuisine.

Téléphone à la Croix-Rouge du chef-lieu: la section peut envoyer des vêtements, du matériel de ménage. Pour le reste, téléphone à Berne: la Croix-Rouge suisse expédie immédiatement des lits complets, avec draps et couvertures, des chaussures, quelques meubles.

En moins de 48 heures la solidarité croixrouge a pu se manifester, grâce à l'aide généreuse que la population suisse tout entière apporte, année après année, à sa Croix-Rouge nationale.